#### **Formation**

La formation se déroule sur 2 ans ½ Elle est organisée si le nombre de participants s'élève au minimum à 10

#### Séance d'information

Le 16 octobre 2023 à l'EPTM, salle 104

#### Date et horaire

Les dates sont à définir La formation se déroule à Sion les :

Mardis soir de 18h30 à 21h15 ou Vendredis après-midi de 13h30 à 16h50 et Samedis matin de 8h15 à 11h40

#### Lieu des cours



#### Titre obtenu

La réussite de l'examen professionnel permet de porter le titre protégé de

Coordinateur d'atelier automobile avec brevet fédéral.



# Coordinateur d'atelier automobile avec brevet fédéral

Ce cours est organisé par l'union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) – section Valais







#### Concept

Le coordinateur d'atelier automobile est l'interlocuteur et responsable de l'atelier ou du garage pour les véhicules légers ou utilitaires.

Il assume une fonction clé entre la direction, la clientèle, les fournisseurs, les experts en assurance, les collaborateurs et les personnes en formation.

#### Objectifs / buts de l'examen

L'examen des domaines de compétences doit apporter la preuve que les candidats disposent des ressources et compétences requises dans le domaine correspondant afin d'obtenir le brevet fédéral. Le contenu des examens des domaines de compétences se base sur l'activité professionnelle et sur les contenus de la formation (objectifs évaluateurs et consignes) du programme d'enseignement.

#### Conditions d'admission à l'examen

(Seules les informations déposées sur www.avgs-upsa.ch font foi)

- a) Certificat fédéral de capacité de mécatronicien-ne d'automobiles, mécanicien-ne automobiles, électricien-ne/électronicien-ne en véhicules, mécanicien-ne en machines de chantier ou mécanicien-ne en machines agricoles, mécanicien-ne en motocycles ou équivalent et au moins 2 ans d'expérience après la formation initiale;
- b) Certificat fédéral de capacité de mécanicien-ne en maintenance d'automobiles, réparateur/trice d'automobiles ou équivalent et au moins 5 ans d'expérience après la formation initiale;
- c) Certificat fédéral de capacité de coordinateur/trice d'atelier automobile et au moins 2 ans d'expérience après la formation initiale ;
- d) Diplômes relatifs aux domaines de compétences correspondants ou certificats d'équivalence ;
- e) Certificat de formateur ;
- f) Autorisation d'utilisation de réfrigérants

Les diagnosticiens d'automobile avec brevet fédéral sont dispensés de prouver la réussite des domaines de compétences Z1-Z4 et sont exemptés des obligations e et f.

#### Examen

L'examen professionnel est organisé par l'Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA. Le secrétariat de l'examen professionnel est assuré par

## L'Union professionnelle suisse de l'automobile Wölflisstrasse 5, case postale 64 3000 Berne 22

Tél. 031 307 15 15 fax 031 307 15 16

www.agvs-upsa.ch

#### Branches de l'examen selon règlement de l'UPSA

- Z1 Electricité électronique du véhicule
- Z2 Système de confort et de sécurité
- Z3 Système d'assistance à la conduite et d'info divertissement
- Z4 Système d'entraînement alternatif
- W1 Processus d'atelier
- W2 Gestion du personnel
- W3 Responsabilités légales
- W4 Contacts clients et administration

### Contenus didactiques de la formation

- ✓ Planification de projets et de processus
- ✓ Processus de garantie
- ✓ Assurance qualité
- √ Sécurité au travail
- ✓ Conscience écologique
- ✓ Recherche d'information
- ✓ Organisation structurelle
- ✓ Aménagement du poste de travail
- ✓ Entretien de l'infrastructure
- ✓ Calcul des coûts de gestion
- ✓ Gestion des stocks
- ✓ Recrutement du personnel

COUTS : environ Frs 16'500
CE MONTANT NE TIENT PAS COMPTE DES TAXES D'INSCRIPTIONS AUX EXAMENS